

Première définition mondiale du sexisme

Droits de l'homme » Le Conseil de l'Europe a annoncé hier avoir adopté un texte intégrant la «première définition à l'échelle internationale du sexisme». La vigie des droits de l'homme en Europe souhaite ainsi «mettre fin à ce phénomène».

Le texte adopté par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, définit le sexisme comme «une manifestation des «rapports de force historiquement

inégaux» entre femmes et hommes «conduisant à la discrimination et empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société», selon un communiqué du Conseil. La recommandation est adressée aux 47 pays membres de l'organisation paneuropéenne.

Sexisme et violence envers les femmes et les filles sont liés, insiste la recommandation, «puisque le sexisme «ordinaire»

fait partie d'un continuum de violences». Il crée un «climat d'intimidation, de peur, de discrimination, d'exclusion et d'insécurité».

Le texte invite les pays à «intensifier leur lutte contre le sexisme dans tous les milieux» puisqu'il s'agit d'un phénomène présent «dans tous les secteurs et toutes les sociétés». La recommandation «met l'accent sur ce

qu'est un comportement sexiste et propose aux différents acteurs des moyens concrets de l'identifier et d'y faire face», poursuit le Conseil.

Elle établit également une «liste complète de mesures et de situations où le sexisme s'exprime, de la publicité aux médias, en passant par les secteurs de l'emploi, de la justice, de l'éducation et du sport», »